

**Rapport N° 168 de majorité**  
**Pour une piscine à Colovray ouverte toute l'année**

---

Nyon, le 26.09.2014

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie au complet le 03.09.2014 ainsi que le 25.09.2014. M. Claude Uldry, délégué municipal, M. Patrick Troesch, chef du service architecture et bâtiments étaient présents le 03.09.14. La commission était composée de Mmes Aurélie Bodemann, Josette Gaille, Christine Vuagniaux et MM. Luigi Altieri, Alex Braunwalder, Christian Udasse, Jean-Pierre Vuille, Pierre Wahlen.

**Présentation de la Municipalité :**

MM. Uldry et Troesch nous ont commenté les raisons pour lesquelles la Municipalité ne prendra pas en considération la demande de couverture de la piscine de Colovray, bien qu'elle soit souhaitée. Cette réponse négative n'est pas figée dans le temps et sera peut-être envisageable dans 10 ans.

Un bassin de 50m couvert est hors d'échelle par rapport aux besoins de la ville. Genève a seulement un bassin olympique de 50 m couvert. A Nyon, il y a un bassin de 25 m au Rocher et une piscine de 25 m devrait être ouverte en 2017 au Reposoir.

Les installations thermiques et techniques ne sont pas adaptées. L'eau doit être chauffée à 26° et l'air à 28°.

Ce serait un gouffre financier. L'investissement est disproportionné et pas rentable.

Le site sera dénaturé.

Les constructions ne seront pas forcément autorisées.

L'accès au lac toute l'année posera des problèmes.

Tous les bâtiments et installations sont à rénover.

Un restaurant ouvert toute l'année n'est pas nécessaire.

Le préavis 71, accepté en 2012, n'est pas encore réalisé. Il s'agissait d'une demande de crédit de CHF 280'000.- pour le changement du système de chloration de l'eau et du tableau de commande et la demande d'un crédit d'étude de CHF 395'000.- pour la rénovation et la réorganisation des bâtiments, ainsi que la révision des installations techniques de la piscine. Ces travaux ont été différés pour étudier la mise en commun de toutes les installations du centre sportif de Colovray.

Les vestiaires ne sont pas suffisants et trop éloignés pour une utilisation en hiver.

La Commune a une volonté d'ouvrir le centre sportif et la piscine toute l'année, mais tout doit être repensé et adapté pour une utilisation en hiver.

Confidentiellement, il nous est détaillé un projet du site de Colovray qui sera présenté à l'ASSN le mercredi 11.09.14. Une halle multisport sera construite avec des vestiaires et un restaurant commun avec la piscine. Il y aura deux autres bâtiments qui seront un hôtel et des bureaux et qui pourraient financer la halle. Le parking ouvert serait partiellement couvert et un parking souterrain le remplacerait, mais le nombre total de places serait diminué. Tout cela serait chauffé à distance. Les vestiaires et le restaurant de la piscine actuels seraient démolis. Une réalisation de l'ensemble est envisagée pour 2018.

Les postulants voulaient un bâtiment en dur et vitré avec des rails amovibles, comme pour une piscine familiale de 10m, ce qui n'est pas réalisable pour 50m.

La Commune ne veut pourtant pas exclure la possibilité de couvrir cette piscine et peut éventuellement faire une étude.

#### Positions de la commission le 03.09.14

La piscine du Rocher est à réparer d'urgence ou même à démolir. Ces travaux n'ont pas encore été chiffrés.

Le but du postulat est d'augmenter l'offre à toute la population et pas seulement aux écoliers. D'ailleurs, ils ne représentent que 2,4% des entrées, selon les chiffres fournis par le service des sports le 06.09.2014. En effet, ils n'ont plus de cours de natation, mais seulement des tests de capacité.

Durant les 3 mois d'ouverture actuels, il y a énormément de perte de chaleur car l'eau de la piscine est chauffée alors qu'il n'y a pas de toit.

Le nombre d'entrées augmenterait sûrement fortement vu le confort d'une température de l'air plus agréable. Le bassin ne serait ainsi plus occupé uniquement par des sportifs endurants.

Quand une piscine est ouverte, elle doit être surveillée par un maître-nageur, si elle est fermée, elle doit être clôturée.

Il faut offrir l'accès au lac toute l'année.

Si la piscine n'est pas couverte, il faudrait intégrer une piscine dans la halle multisport. Or, cela n'a même pas été envisagé.

Il faut vraiment repenser l'ensemble du site de Colovray.

A la fin de la séance, la commission n'est pas sûre de son opinion. Nous décidons de nous revoir le 25.09.14, après la présentation du projet Colovray à l'ASSN.

#### Positions de la commission le 25.09.14

Suite à la demande de Mme J. Gaille, la commission a été invitée à la présentation du projet du site de Colovray à l'ASSN le 11.09.14, ce qui nous a permis d'apprendre ce qui suit : un hôtel, un centre de congrès et une halle multisport seront construits. Cet hôtel prévoit 30'000 nuitées par an et serait financé par l'UEFA. Le centre de congrès, partiellement financé par l'UEFA, aurait en son sous-sol les vestiaires de la piscine durant l'été. La halle multisport aurait une grande salle pour volley, basket et autres sports d'équipe en salle, avec des gradins pour 2000 spectateurs. Piscine et patinoire ne sont pas prévues.

Au vu de ce nouveau projet, la commission se demande si elle veut attendre d'avoir plus d'informations concernant Colovray et le Reposoir, pour donner la réponse au postulat. Pour finir, il nous semble plus adéquat de donner notre réponse sans attendre.

Quatre commissaires pensent qu'il est trop cher de couvrir cette piscine et acceptent la réponse de la Municipalité. Ils rédigeront un rapport de minorité.

## **CONCLUSIONS du rapport de majorité**

Les piscines publiques ont obligatoirement un restaurant et un parking, ce qui n'est pas le cas des piscines dans les écoles. De plus, les piscines des écoles sont très peu ouvertes au public et fermées durant les vacances scolaires.

Il faut envisager d'évaluer le prix de la couverture de la piscine de 50m de Colovray pour comparer le prix de la démolition/reconstruction de celle du Rocher. Une nouvelle piscine couverte de 25 m. pourrait aussi être étudiée et faire partie de la halle multisport ou de l'hôtel ou de l'immeuble pour les congrès.

Une piscine est utilisée par des personnes de tout âge et dans le monde entier. C'est une offre de santé publique qui est aussi un atout touristique.

Les commissaires soussignés décident de ne pas prendre acte de la réponse de la Municipalité car une population qui va atteindre 30'000 habitants a droit à une piscine ouverte toute l'année dans le site sportif de Colovray. La population a aussi le droit d'avoir un accès au lac toute l'année. L'hôtel et le centre de congrès doivent être accessibles à tous.

Une piscine ouverte toute l'année est un complément indispensable à un hôtel de qualité. Il n'est pas imaginable d'avoir un hôtel avec vue sur des piscines vides et un bord de lac inaccessible 9 mois par an. Une mise en valeur du terrain occupé par la piscine actuellement est nécessaire.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le rapport N° 168 relatif au postulat « Pour une piscine à Colovray ouverte toute l'année » de Madame et Monsieur les Conseillers communaux Josette Gaillet et Pierre Wahlen,

**ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

- de ne pas accepter le rapport municipal N° 168 valant réponse au postulat du 24 juin 2013 « pour une piscine à Colovray ouverte toute l'année » de Madame et Monsieur les Conseillers communaux Josette Gaille et Pierre Wahlen.

Les commissaires du rapport de majorité :

Christian Udasse, président  
Christine Vuagniaux, rapportrice  
Josette Gaille  
Pierre Wahlen